



Association **S**yndicale **A**utorisée des **A**rrosants de **C**arnoules

Cours Victor Hugo
83660 - CARNOULES
asaac83@gmail.com

PROCES VERBAL

Assemblée Générale du 08 Avril 2018

Etaient présents ou représentés :

Mesdames : AMRANE Christine, CATELLI Odile, GAUDIN Paulette, GOMES-COHELO Isabelle, HIREL Hélène, MONIER Dominique, PERAZZINI SAPHORES Catherine, PHILIP VINCEDEAU Gisela, RUAUX BOTTEX Diana, SAVELLI Marcelle, SALMI Aïssa,

Et

Messieurs : AGNOLI Aimé, ANDRE Gérard, ASTESANA Ernest, BAZZICONI André, BONDIL Jean-Paul, BONDIL Serge, BOURSON Fabrice, BRARD Daniel, BRUN Jacques Antoine, CAMPPELLONE Eugène, CHAILLAN Eric, CHESSA Alain, COGNON Pascal, DAURES Frédéric, DOPFFER Maurice, DREYER Claude, DUMAINE Jean Marie, FAGES Jean Louis, FERNANDEZ Emmanuel, FLORENS Edmond, FLORENS Robert, FONTENAUD André, FRESIA Gilbert, GALINIER Michel, GAUDIN Raymond, GIRAUD Patrick, GOLETTTO Jean Pierre, GUFONI Denis, HERNANDEZ Jean, JAUFFRET Roger, JIMENEZ Michel, LAMMA Roger, LAUGIER Firmin, LECOCQ Claude, MAGRINI Michel, MATHE Jean-Michel, MATTARD Bernard, MORELLI Maurice, MORELLI Séverin, PENNACHIO Jean, PIERRUGUES Gilbert, PIZZORNO Daniel, PODORIEZACK Guy, PONTET-COUZINET Thierry, RAHALI Mohamed, RAMPIN Eugène, ROUX Frédéric-Georges, ROUX Yves, VELLA Mathieu, VO HA Nghi, ZAMMIT Jean Sauveur, ZEIDAN Michel, ZIMMER Gilles.

Président de séance : Monsieur Frédéric DAURES (Président de l'ASAAC).

Scrutateur de séance : Monsieur Frédéric-Georges ROUX (Vice-Président de l'ASAAC).

Le Quorum de 277 voix n'étant pas atteint à neuf heures, heure de début de l'assemblée générale, conformément à nos Statuts, une deuxième assemblée générale est alors tenue à 9h15. Toutes les délibérations de l'ordre du jour sont alors votées à la majorité des présents et représentés c'est à dire à partir de 62 voix.

Tout d'abord, lors de cette Assemblée Générale, nous avons pu compter sur la présence de Madame AMRANE, Conseillère Départementale du Var qui a apporté, et nous l'en remercions, aux divers débats et discussions des informations règlementaires et légales précieuses.

1 – Lecture du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2017.

Monsieur ROUX, syndic de l'association, fait lecture de ce compte rendu.

Résolution n° 1 : Approbation du Procès-Verbal de l'AG 2017

Mis aux voix, il est approuvé juste.

Approbation : 61 voix.

Contre : 1 voix.

2 – Compte de Gestion 2017.

A la date de notre Assemblée Générale, le Compte de Gestion n'avait toujours pas été transmis par le Trésor Public. Seuls les éléments réels de l'année 2017 (mandats et titres émis) ont fait l'objet d'explications de la part du Président.

Résolution n° 2 : Approbation du Compte de Gestion 2017

Le compte de gestion est mis aux voix et approuvé à la majorité :

Approbation : 48 voix.

Abstention : 14 voix.

3 – Budget prévisionnel 2018.

L'explication du Budget Primitif fait ressortir un résultat reporté de 43 783€ en fonctionnement et 14 320€ en investissement, ce qui constitue une disponibilité non négligeable pour envisager des travaux de réhabilitation de canaux.

Résolution n° 3 : Approbation du Budget Prévisionnel 2018.

Le Budget Primitif est mis aux voix et approuvé à la majorité :

Approbation : 44 voix.

Abstention : 3 voix.

Contre : 15 voix.

4 – Renouvellement des syndic et appel de candidature.

Les syndicats à renouveler sont madame DAURES Michèle, messieurs AGNOLI Aimé, DAURES Frédéric et FRESIA Gilbert.

Mis aux voix et suite à leur volonté de rester à leur poste de conseiller, les syndicats sont tous réélus à l'unanimité.

L'assemblée Générale prend acte de la démission de messieurs DUMAINE Jean Marie et LAUGIER Firmin du Conseil Syndical de l'Association.

L'appel à candidature qui s'ensuit suscite la volonté de quatre adhérents : mesdames GAUDIN Paulette et MONIER Dominique ainsi que messieurs ANDRE Gérard et MATTARD Bernard

Mis aux voix les nouveaux syndicats sont tous élus à l'unanimité.

5 – Indemnité de fonction attribuée au Président pour la durée de son mandat.

Comme pour l'année précédente, Monsieur DAURES, qui envisage de continuer la fonction de Président, demande une indemnité de fonction d'un montant de 400€ mensuel pour la durée de son mandat. Cette indemnité, si accordée par l'assemblée, ne lui sera versée que s'il est réélu au poste de Président.

Résolution n° 4 : Indemnité de fonction attribuée au Président pour la durée de son mandat.

Mise aux voix, l'indemnité est accordée à la majorité :

Approbation : 46 voix.

Abstention : 6 voix.

Contre : 10 voix.

6 – Création d'un site internet.

A l'heure des réseaux sociaux et suite au constat du manque de communication sur le fonctionnement de l'ASAAC par les adhérents, l'idée de la création d'un site internet était à l'ordre du jour. Ce moyen permettrait de déposer des documents tels que Statuts, procès-verbaux d'Assemblée Générale, cartes cadastrées du périmètre syndical, ainsi disponible pour chacun des

adhérents. Il servirait également à chacun des adhérents pour une meilleure connaissance de l'ASAAC.

Les propositions d'utiliser Facebook ou Whaller ont été aussi proposées pour créer un forum de discussion dédié à l'ASAAC.

Ces points seront discutés en conseil syndical en cours d'année

7 – Périmètre Syndical.

Ce point a été débattu tout au long de l'Assemblée. Monsieur DAURES a rappelé que l'objet de l'Association concerne les canaux d'arrosage de Carnoules et non la distribution d'eau, que sa mission réside dans leur préservation.

Le périmètre syndical est un critère primordial de l'Association sur lequel les membres du Conseil Syndical travaillent déjà et continueront à travailler. Tous les adhérents ont conscience que certaines parcelles du périmètre ne possèdent plus de canaux d'arrosage et l'incompréhension de l'appartenance de ces parcelles dans le périmètre est partagée unanimement. Mais rappelé par Monsieur DAURES, nous avons des Statuts, des Ordonnance et Décret nationaux qui régissent les ASA et qu'il faut en tenir compte dans nos décisions.

Cependant, pour permettre de cibler au mieux les problèmes de terrain, il a été envisagé par le Conseil Syndical, grâce au concours de Monsieur ROUX, de faire intervenir un stagiaire d'école supérieure spécialisé en gestion durable et en développement local. Sa mission aurait pour but de définir concrètement sur carte la situation de nos canaux, de régulariser le périmètre par la reconnaissance des parcelles, leur réactualisation cadastrale et la mise à jour du logiciel ASAPérimètre grâce à l'attribution de ces parcelles avec le propriétaire actuel. Ce travail estimé à 3-4 mois aura pour but final d'avoir une idée très précise de nos canaux (aérien, enterré, existant ou disparu, etc...) de manière à pouvoir travailler sur une éventuelle modification du périmètre.

8 – Questions diverses.

Aucune question n'est posée.

Le président lève la séance à onze heure trente.

Le Président
Frédéric DAURES

